

Pôle	Ressources
Auteur	Coralie Rus
Rapporteur	Gérald Giraud
Date du conseil	19/02/2025
Nombre d'annexes	1

Délibération du Conseil Municipal N°2025-005 Séance du 19/02/2025

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq, le conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le treize février deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de Gérald GIRAUD, maire.

Nombre de membres :	
- En exercice :	28
- Présents :	22
- Votants :	27

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Frédéric Cuchet, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Excusé : Laurent Robert.

Ont donné pouvoir : Michel Deridder à Roberte Pelletier, Isabelle Gloux à Estelle Gignoux, Peggy Briand à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Françoise Berthoud à Cécile Conry.

Secrétaire de séance : Hubert Jeanson.

Objet : Budget production d'énergie- débat d'orientation budgétaire 2025

Élu rapporteur : Gérald GIRAUD

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1, L.5211-36, qui régissent la gestion budgétaire des collectivités locales et prévoient la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Vu L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui impose un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants afin d'améliorer la transparence en matière de choix budgétaire

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 joint à la présente délibération

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour la commune, permettant au Conseil Municipal de discuter des grandes lignes du budget pour 2025. Ce débat est *La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.*

une étape cruciale pour définir les priorités financières, les investissements à réaliser et les objectifs à atteindre dans le cadre de la gestion de la commune ;

Considérant que ce débat offre à l'assemblée délibérante l'opportunité de prendre connaissance de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de se prononcer sur les orientations budgétaires. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire, confirmée par la jurisprudence, et bien qu'il ne soit pas aussi détaillé que le vote du budget primitif, il permet de définir les grandes lignes de la gestion financière ;

Considérant que conformément au référentiel M.4 choisi par la commune, ce débat doit être tenu dans un délai de deux mois avant l'adoption du budget primitif, permettant ainsi de respecter le cadre législatif fixé ;

Considérant que ce débat d'orientation budgétaire constitue un préalable nécessaire à l'adoption du budget primitif, en éclairant les futures décisions relatives aux recettes et aux dépenses de la commune ;

Considérant que ce débat s'appuie sur un rapport détaillé qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette de la commune. Ce rapport doit être transmis au contrôle de la légalité et publié conformément aux obligations légales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE des orientations budgétaires de l'exercice 2025 pour le budget production d'énergie, telles que présentées lors du débat d'orientation budgétaire, et de valider les priorités financières, les investissements envisagés et les grandes lignes des recettes et des dépenses à engager ;

MANDATE le Maire, ainsi que la Direction Générale des Services, pour poursuivre les travaux préparatoires au budget primitif, en intégrant les orientations validées lors de ce débat et en respectant les délais légaux de transmission et de publication.

Publiée le : 24/02/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 24/02/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 19/02/2025

 LE MAIRE
Gérald GIRAUD

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

saint-martin d'URIAGE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Commune de Saint Martin d'Uriage

Conseil Municipal

19 février 2025

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Contexte général

2.1 Contexte socio-économique international et national: cadre d'élaboration du budget principal 2025

2.1.1 Contexte socio-économique international

2.1.2 Contexte socio-économique national

2.2 Projet de loi de Finances 2025 : les mesures impactant les collectivités locales

3. Situation Financière Globale de Saint Martin d'Uriage

4. Le CA provisoire de la commune pour 2024

4.1 CA provisoire : section de fonctionnement et d'investissement

4.2 Estimation des épargnes : gestion efficace des ressources de fonctionnement et capacité à financer sereinement des nouveaux emprunts

4.3 Synthèse du CA

4.4 Affectation provisoire du résultat

4.5 Evolution des résultats de fonctionnement entre 2022 et 2024

5. Les orientations budgétaires de la commune pour 2025

5.1 Cadre de l'élaboration du budget 2025 : le projet de loi de finance 2025 et objectifs du mandat

5.1.1 Élaboration du Budget 2025 : Prise en Compte des Impacts du Projet de Loi de Finances

5.1.2 Élaboration du Budget 2025 : Le cadrage initial

5.2 Vers une Planification Pluriannuelle des Investissements (PPI) : Projet sur 2025-2026

5.3 Budget Primitif 2025

5.3.1 Une section de fonctionnement équilibrée, prévisions prudentes et réalistes avec le contexte général

5.3.2 Synthèse des données financières – Budget primitif 2025

5.3.3 Budget Primitif 2025 : Investissements de fin de mandat

5.4 Etat de la dette

6. Budget Annexe: Production d'Énergie

6.1 PRE CA 2024 –Section de fonctionnement

6.2 PRE CA 2024 - Résultat Section de fonctionnement

6.3 PRE CA 2024 - Section d'investissement

6.4 PRE CA 2024 - Résultat Section d'investissement

6.5 PRE CA 2024 – Affectation du résultat

6.6 BUDGET PRIMITIF 2025

1. INTRODUCTION

Le **Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB)** est un document incontournable dans la préparation budgétaire des collectivités territoriales, institué par la **loi NOTRe** du 7 août 2015. Cette loi impose sa présentation aux **collectivités de plus de 3 500 habitants**. Le ROB a pour objectif de poser les bases financières et stratégiques nécessaires à l’élaboration du budget communal, en offrant une **analyse précise du contexte socio-économique** ainsi qu’une **évaluation de la situation financière de la collectivité**. Il constitue une véritable feuille de route pour les choix budgétaires à venir, en anticipant les priorités et les contraintes financières.

Le **ROB** est un document **préparatoire** à l’élaboration du budget, servant de socle pour le **Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)**. Ce dernier est une étape essentielle du processus budgétaire, prévue dans les **10 semaines précédant l’examen du budget** (L.5217-10-4 du CGCT), et qui permet aux élus de discuter des **orientations budgétaires** proposées. Le ROB fournit les informations nécessaires pour **ouvrir le dialogue** sur les choix financiers de la collectivité, en permettant une analyse des **prévisions de dépenses et de recettes** et en évaluant les **ressources disponibles**. Ce document est donc fondamental pour préparer la discussion sur les **grands enjeux financiers** à l’échelle locale.

Au-delà de sa dimension technique, le ROB a également pour vocation de renforcer la **transparence dans la gestion des finances publiques**. Il permet aux élus, d’avoir une **vision claire des priorités financières** et des ajustements éventuels à opérer face à un contexte économique en constante évolution. L’une des missions clés du ROB est d’**anticiper les ajustements nécessaires** face à l’évolution des finances publiques, en prenant en compte les **tendances économiques** nationales et locales, ainsi que les **contraintes budgétaires** imposées par les réformes législatives ou les ajustements fiscaux. Le débat d’orientation budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire

Le **Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)**, qui se tient une fois le ROB présenté, est donc une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l’article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), garantissant que les décisions budgétaires soient prises dans un cadre transparent, démocratique et informé. Ce moment privilégié permet non seulement de discuter des choix financiers à venir, mais aussi de garantir une gestion **responsable et cohérente** des finances publiques, en anticipant les défis économiques et en garantissant l’équilibre budgétaire. Il permet également de **mettre en lumière** les projets structurants de la collectivité, en définissant les priorités d’investissement et en soulignant l’importance de l’équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l’avenir du territoire.

2. Contexte général

2.1 Contexte socio-économique international et national: cadre d'élaboration du budget principal 2025

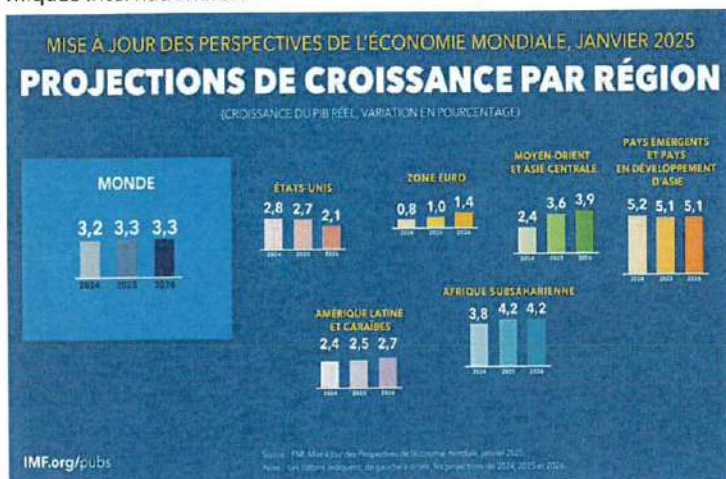
L'année 2025 se profile dans un environnement socio-économique complexe, marqué par des incertitudes et des défis majeurs à la fois au niveau international, national, et local. Ces différents facteurs influencent directement l'élaboration du budget communal, lequel doit être ajusté pour répondre à des besoins en constante évolution tout en garantissant une gestion rigoureuse des ressources publiques.

2.1.1 Contexte socio-économique international

Le contexte socio-économique international qui marque l'année 2024 est caractérisé par une dynamique régionale contrastée, avec des facteurs économiques et politiques qui varient considérablement selon les zones géographiques. Tandis que certains pays connaissent des taux de croissance vigoureux, d'autres font face à des défis importants liés aux séquelles de la crise sanitaire du COVID-19, aux tensions géopolitiques et aux risques économiques mondiaux. Ces éléments, combinés aux enjeux politiques internes des grands pays, créent un environnement économique complexe et incertain.

Croissance mondiale et régionale :

La croissance mondiale pour 2025 est estimée à 3,3%, soutenue principalement par les économies des pays émergents. Ces économies, notamment en Asie et en Afrique, devraient voir un rebond solide grâce à la reprise de leurs secteurs industriels et à la croissance de la consommation interne. Toutefois, la trajectoire de cette croissance demeure incertaine, en particulier au regard des conflits géopolitiques persistants, des tensions commerciales, et des élections américaines de 2024, qui peuvent entraîner des changements importants dans les politiques économiques internationales.



Pour l'Europe, la croissance reste plus modeste, avec une prévision de 1% en 2025. Les économies européennes, en particulier la zone euro, subissent l'impact des politiques économiques restrictives mises en place pour maîtriser l'inflation, mais aussi des retombées de la pandémie sur certains secteurs économiques, notamment ceux liés aux services et au tourisme. La croissance économique en Europe pourrait également être freinée par une instabilité politique et une reprise économique inégale selon les États membres.

Inflation mondiale et en zone euro :

L'inflation mondiale, bien qu'en ralentissement, devrait se situer autour de 4,2% en 2025. Ce ralentissement est en grande partie dû à la baisse des prix de l'énergie, après les hausses spectaculaires des deux dernières années, et à la normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Cependant, certaines tensions demeurent, en particulier dans les prix des services et des biens de consommation, qui continuent d'enregistrer des hausses, bien que modérées, particulièrement dans les secteurs liés aux technologies, à l'alimentation et à la santé.

Dans la zone euro, l'inflation devrait ralentir pour atteindre 2,4% d'ici la fin de 2024, grâce à une baisse des prix de l'énergie et à l'assouplissement des politiques monétaires. En particulier, la BCE (Banque centrale européenne) devrait opérer une baisse des taux directeurs, ce qui aura pour effet de réduire les coûts de financement et d'encourager la consommation et l'investissement. Toutefois, cette baisse des taux sera probablement compensée par l'augmentation des coûts des services (tels que la santé, l'éducation et les transports) et par une hausse modérée des prix des biens de consommation, comme les produits alimentaires et les biens durables.

	Poids (%)	Taux annuel							Taux mensuel
		2024	Déc 23	Juil 24	Août 24	Sep 24	Oct 24	Nov 24	Déc 24
Ensemble de l'IPCH	1000,0	2,9	2,6	2,2	1,7	2,0	2,2	2,4e	0,4e
Ensemble hors:	900,9	4,0	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7e	0,3e
énergie	857,4	3,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,8e	0,4e
énergie, aliments non transformés	706,2	3,4	2,9	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7e	0,5e
Alimentation, alcool & tabac	194,7	6,1	2,3	2,3	2,4	2,9	2,7	2,7e	-0,1e
aliments transformés y compris alcool & tabac	151,2	5,9	2,7	2,7	2,6	2,8	2,8	2,9e	-0,1e
aliments non transformés	43,5	6,8	1,0	1,1	1,6	3,0	2,3	1,7e	-0,1e
Énergie	99,1	-6,7	1,2	-3,0	-6,1	-4,6	-2,0	0,1e	0,6e
Biens industriels hors énergie	257,3	2,5	0,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,5e	-0,1e
Services	448,8	4,0	4,0	4,1	3,9	4,0	3,9	4,0e	0,8e

*Source Eurostat

Risques géopolitiques et incertitudes politiques :

Les risques géopolitiques demeurent une préoccupation majeure pour 2025. Les conflits en cours, notamment en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique, ont des répercussions sur les marchés mondiaux de l'énergie, des matières premières et des investissements. L'incertitude concernant les élections américaines et les changements possibles dans la politique commerciale et monétaire des États-Unis ajoute une dimension d'imprévisibilité à l'économie mondiale, avec des impacts directs sur les relations commerciales internationales, les marchés financiers et les investissements étrangers.

Répercussions pour la collectivité :

Ces tendances économiques mondiales ont des répercussions directes sur les finances publiques locales, notamment à travers les fluctuations des recettes fiscales (taxes, impôts locaux) et la variation des prix des services publics (énergie, transports, etc.). L'incertitude sur les marchés de l'énergie et les changements dans les coûts des matières premières peuvent également affecter les investissements locaux dans les infrastructures et la transition énergétique. Face à cette situation, les collectivités doivent adapter leurs stratégies budgétaires, en anticipant les hausses de coûts, mais aussi en recherchant de nouvelles sources de financement et en optimisant leurs dépenses.

2.1.2 Contexte socio-économique national

Le contexte socio-économique en France pour 2024 reste marqué par une instabilité politique persistante, un facteur clé ayant influencé la présentation d'un projet de loi de finances spécial. Ce projet vise à garantir la continuité des services publics et à apporter des solutions budgétaires face aux incertitudes politiques, tout en permettant à l'État de maintenir ses engagements vis-à-vis des collectivités locales et des citoyens.

Croissance économique :

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION		PROJECTIONS
	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,2	4,2	4,3
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,2	5,1	5,1
Chine	4,8	4,6	4,5
Inde	6,5	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,2	2,2	2,4
Russie	3,8	1,4	1,2
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,5	2,7
Brésil	3,7	2,2	2,2
Mexique	1,8	1,4	2,0
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,6	3,9
Arabie saoudite	1,4	3,3	4,1
Afrique subsaharienne	3,8	4,2	4,2
Nigéria	3,1	3,2	3,0
Afrique du Sud	0,8	1,5	1,6
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,2	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,6	5,4

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,8 % en 2025 et de 6,5 % en 2026 (années civiles).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org/pubs

	Taux annuel						Taux mensuel	
	Déc 23	Juill 24	Août 24	Sep 24	Oct 24	Nov 24	Déc 24	Déc 24
Belgique	0,5	5,4	4,3	4,3	4,5	4,8	4,4e	0,7e
Allemagne	3,8	2,6	2,0	1,8	2,4	2,4	2,8e	0,7e
Estonie	4,3	3,5	3,4	3,2	4,5	3,8	4,1e	0,3e
Irlande	3,2	1,5	1,1	0,0	0,1	0,5	1,0e	0,9e
Grèce	3,7	3,0	3,2	3,1	3,1	3,0	2,9e	0,1e
Espagne	3,3	2,9	2,4	1,7	1,8	2,4	2,8e	0,4e
France	4,1	2,7	2,2	1,4	1,6	1,7	1,8e	0,2e
Croatie	5,4	3,3	3,0	3,1	3,6	4,0	4,5e	0,2e
Italie	0,5	1,6	1,2	0,7	1,0	1,5	1,4e	0,1e
Chypre	1,9	2,4	2,2	1,6	1,6	2,2	3,1e	-0,3e
Lettonie	0,9	0,8	0,9	1,6	2,1	2,3	3,4e	0,3e
Lituanie	1,6	1,1	0,8	0,4	0,1	1,1	1,8e	0,1e
Luxembourg	3,2	2,7	1,7	0,0	0,9	1,1	1,6e	0,1e
Malte	3,7	2,3	2,4	2,1	2,4	2,1	2,0e	-0,3e
Pays-Bas	1,0	3,5	3,3	3,3	3,3	3,8	3,9e	0,3e
Autriche	5,7	2,9	2,4	1,8	1,8	1,9	2,1e	0,7e
Portugal	1,9	2,7	1,8	2,6	2,6	2,7	3,1e	-0,3e
Slovénie	3,8	1,4	1,1	0,7	0,0	1,6	2,0e	-0,1e
Slovaquie	6,6	3,0	3,2	2,9	3,5	3,6	3,1e	-0,6e
Finlande	1,3	0,5	1,1	1,0	1,5	1,7	1,7e	0,2e

Inflation :

L'inflation devrait se stabiliser à 1,8% en 2024, après avoir été alimentée par la hausse des prix de l'énergie et des biens alimentaires, ainsi que par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement liées aux conséquences du COVID-19 et à la guerre en Ukraine. Pour 2025, une baisse de l'inflation est attendue, avec une projection à 1,5%, sous l'effet d'une réduction des prix de l'énergie et d'une normalisation des chaînes d'approvisionnement. Cependant, la hausse des prix dans certains secteurs, notamment les services, pourrait limiter cette baisse et maintenir une pression sur le pouvoir d'achat.

La croissance économique pour 2024 est projetée à 1,1%, soutenue en partie par l'effet des Jeux Olympiques qui ont boosté légèrement l'économie, notamment les secteurs du tourisme et de la consommation. Toutefois, pour 2025, la prévision de croissance est plus modeste, avec une baisse attendue à 0,8%. Cette décélération de la croissance est due en grande partie à l'instabilité politique et à l'absence de budget adopté à temps, ce qui génère une incertitude économique qui pèse sur la consommation et l'investissement.

L'État, en réponse à cette situation, a opté pour une baisse des dépenses publiques, tout en poursuivant un effort de reconduction de la dette. Par ailleurs, il a annoncé un soutien accru à la transition énergétique et une relance ciblée de certains secteurs économiques jugés stratégiques pour l'avenir de la France.

Dettes publiques :

La dette publique continue d'être un enjeu majeur pour la politique économique du pays. À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique a atteint 3228,4 milliards d'euros, soit 112% du PIB, une hausse significative due aux mesures de soutien mises en place durant la crise énergétique et inflationniste, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques. En 2025, la priorité sera donnée à la stabilisation de la dette, même si la trajectoire de réduction demeure complexe compte tenu des coûts liés à la relance économique et aux investissements dans la transition énergétique.

Déficit public :

Le déficit public pour 2024 est prévu à 6% du PIB, une situation qui reste préoccupante, même si des efforts sont réalisés pour réduire ce déficit. Dans la loi de finances 2025, l'objectif est de ramener ce déficit à 5,4% du PIB, soit une réduction de 60 milliards d'euros d'économies. Ces économies devront se traduire par des réductions ciblées des dépenses publiques et des réformes structurelles visant à mieux maîtriser les finances publiques à long terme.

Taux d'intérêts :

En réponse aux tensions inflationnistes et à la nécessité de soutenir la reprise économique, la Banque centrale européenne (BCE) devrait poursuivre son assouplissement monétaire en baissant son taux directeur à 2,75% en 2025. Cette politique devrait se traduire par une baisse des taux d'intérêts en France, facilitant ainsi les emprunts des collectivités locales et des entreprises. Cependant, l'impact de cette baisse pourrait être limité si l'inflation reste persistante dans certains secteurs.

Taux de chômage :

Le taux de chômage en France pour 2024 devrait rester stable à 7,5%, un niveau qui reflète un marché de l'emploi relativement résilient face aux turbulences économiques. Cependant, pour 2025, une légère hausse du chômage est attendue, atteignant 7,8%, en raison des incertitudes économiques qui pèsent sur l'emploi, particulièrement dans les secteurs vulnérables aux fluctuations économiques, comme le commerce, l'industrie, et certains services. Cette hausse pourrait être liée à la réduction de la consommation et des investissements privés, ainsi qu'à une restructuration d'entreprises dans un contexte de transition énergétique.

2.2 Projet de loi de Finances 2025 : les mesures impactant les collectivités locales

Le **Projet de Loi de Finances 2025 (PLF)** introduit un certain nombre de mesures qui auront un impact direct sur le financement des collectivités locales. Ces mesures interviennent dans un contexte de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses publiques. Voici les principales réformes et leurs conséquences pour les collectivités locales.

1. Réduction du déficit public et réduction des dépenses publiques

Le gouvernement a pour objectif de réduire le déficit public à 5,4% du PIB en 2025, par une baisse de 32 milliards d'euros des dépenses publiques. Les collectivités locales, représentant environ 20% des dépenses publiques totales, devront supporter 12,5% de cet effort d'économies en 2025. Cela implique une réduction significative des moyens alloués aux collectivités, avec des conséquences directes sur leur capacité à financer leurs services publics et leurs projets d'investissements.

2. Dotations de l'État

Les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF), principale source de financement des collectivités, connaîtront une hausse de 2,5% en 2025. Cependant, cette augmentation demeure insuffisante pour couvrir les besoins croissants des collectivités, en particulier dans un contexte inflationniste et avec des dépenses de fonctionnement en hausse. Le manque de réelles compensations pour ces charges pourrait mettre certaines collectivités sous pression, les incitant à recourir davantage aux emprunts ou à augmenter leurs recettes locales.

Concernant les dotations de péréquation, telles que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), aucune augmentation n'est prévue pour 2025. Cela risque de pénaliser les territoires les plus fragiles, qui comptent sur ces aides pour maintenir leurs services publics et leurs investissements.

3. Réformes fiscales et leur impact sur les finances locales

Le projet de loi envisage une adaptation de la taxe foncière, qui pourrait entraîner une baisse des recettes fiscales pour les communes, car certaines réformes de base fiscale entraîneront une diminution des bases imposables. Cela s'ajoute à la suppression de la taxe d'habitation, une réforme qui, bien que votée et mise en place pour alléger la pression fiscale sur les ménages, conduit à une perte significative de recettes pour les collectivités locales.

Pour compenser cette perte, les communes devront chercher de nouvelles sources de financement, par exemple par le biais de la création de nouvelles taxes ou en renforçant les bases fiscales existantes. Ces ajustements auront

un impact direct sur les capacités budgétaires des collectivités et imposeront une plus grande flexibilité dans leur gestion fiscale.

4. Soutien à l'investissement public local

Le soutien à l'investissement public local reste une priorité, mais les subventions pour la transition énergétique seront revues à la baisse par rapport aux années précédentes. Les collectivités devront donc gérer cette réduction tout en poursuivant leurs efforts pour accompagner la transition énergétique de leurs infrastructures. De même, des financements seront alloués aux projets d'infrastructures de transport et de mobilité durable, mais ces ressources risquent d'être plus limitées en raison des priorités accordées aux projets à forte valeur écologique et sociale. Le financement de ces projets sera donc plus compétitif et contraint, incitant les collectivités à privilégier les projets les plus stratégiques et rentables.

5. Gestion de la dette et des dépenses publiques

Le gouvernement met un accent particulier sur la maîtrise des dépenses publiques, ce qui inclut la réduction du niveau de la dette publique. Pour les collectivités, cela limite leurs capacités à financer de nouveaux investissements, à moins de recourir davantage à l'emprunt. Toutefois, cette stratégie devra être bien équilibrée afin d'éviter un endettement excessif.

La question pèse toujours sur le Fonds de Compensation de la TVA, sur le maintien du FCTVA à 16,404% ou passage 14.85%.

6. Mesures spécifiques concernant les dépenses de personnel

Les cotisations auprès de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) vont augmenter en 2025 de 3 points pour les 4 prochaines années, entraînant une augmentation des charges liées à la gestion des ressources humaines. Cette hausse sera particulièrement ressentie par les collectivités, qui devront trouver des solutions pour gérer cette augmentation tout en respectant leurs objectifs financiers.

7. Mesures spécifiques pour les collectivités locales en difficulté

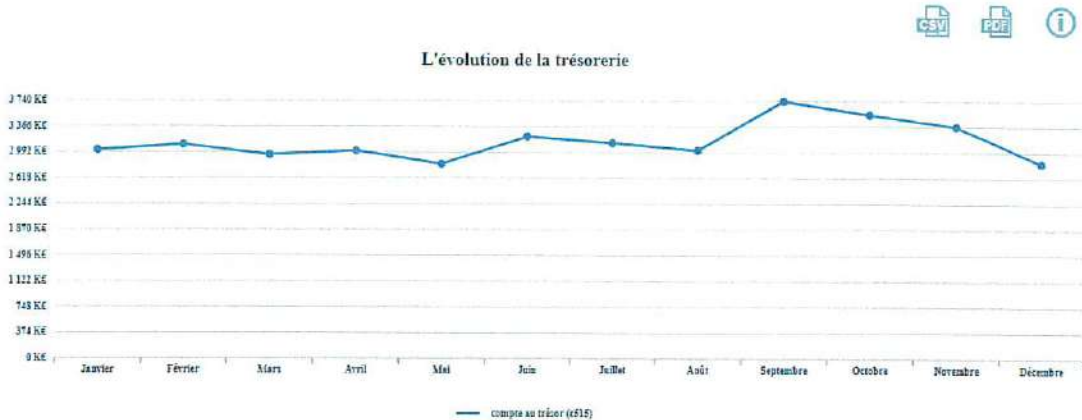
Pour les collectivités locales les plus vulnérables, il n'y a aucune nouvelle attribution de fonds spécifiques, tels que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou toute aide exceptionnelle. Cette absence de soutien spécifique pourrait aggraver les difficultés financières des territoires les plus fragiles, limitant leur capacité à mener des projets d'infrastructures ou à répondre aux besoins croissants de leurs populations.

Le Projet de Loi de Finances 2025 impose des restrictions importantes aux collectivités locales en matière de finances publiques, avec des mesures qui risquent d'affecter leur capacité à investir et à répondre aux besoins de leurs citoyens. La réduction des dotations de l'État, l'adaptation de la fiscalité locale et la gestion contraint des subventions et investissements publics poseront des défis majeurs pour les années à venir. Les collectivités devront adopter une gestion plus rigoureuse, chercher de nouvelles sources de financement et se concentrer sur les priorités les plus stratégiques pour maintenir leur niveau de service public et réussir leur transition énergétique.

3. Situation Financière Globale de Saint Martin d'Uriage

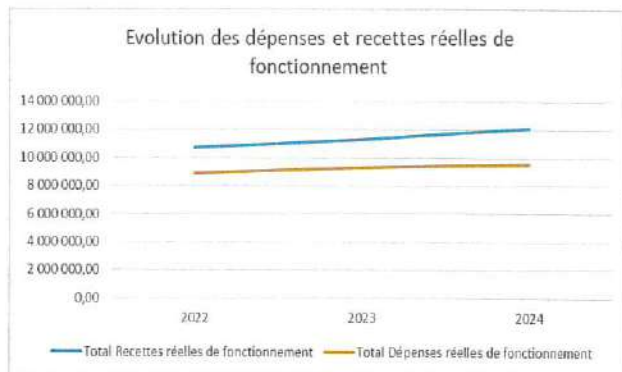
Situation financière de Saint-Martin-d'Uriage : Solvabilité et santé financière solides

1. **Trésorerie annuelle stable et saine** : La trésorerie annuelle de la commune oscille autour de 3 millions d'euros. Cela témoigne d'une gestion prudente et d'une capacité à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour faire face aux besoins immédiats et aux investissements à court terme.



2. **Excédent de fonctionnement et amélioration continue** : La hausse des recettes a permis à la commune de maintenir un résultat de fonctionnement positif, en augmentation constante.

- Résultat de fonctionnement annuel : De 1 million d'euros en 2022, ce résultat a progressé pour atteindre 1,6 million d'euros en 2024.
- Résultat de fonctionnement cumulé : Le résultat global cumulé est également en forte progression, passant de 1,1 million d'euros en 2022 à 3 millions d'euros en 2024. Cette croissance positive indique une gestion efficace des finances et une capacité accrue à autofinancer les investissements futurs.



3. **Endettement maîtrisé et faible** : L'endettement de la commune reste faible, avec un encours de dette oscillant entre 5 et 6 millions d'euros depuis 2019. Cette stabilité dans l'encours de la dette reflète une politique d'emprunt mesurée et un contrôle rigoureux des dépenses à long terme.



4. **Capacité de désendettement stable** : La capacité de désendettement de la commune reste également stable, se maintenant entre 2 et 3 ans depuis 2019. Pour mémoire le ratio prudentiel se situe entre 8 et 10 années.

Cela montre que Saint-Martin-d'Uriage dispose de suffisamment de marge de manœuvre pour honorer ses engagements financiers sans compromettre la réalisation de nouveaux projets ou l'équilibre budgétaire.

La situation financière de Saint-Martin-d'Uriage est solide et saine, avec des résultats de fonctionnement en constante amélioration, un endettement maîtrisé et une capacité de désendettement stable. Cela permet à la commune de préparer l'avenir avec sérénité, tout en poursuivant ses objectifs de développement et d'investissement sans risque majeur pour sa solvabilité.

4. Le CA provisoire de la commune pour 2024

4.1 CA provisoire : section de fonctionnement et d'investissement

LE FONCTIONNEMENT

***Toutes les valeurs spécifiées ci-après sont des données provisoires et seront réajustées en fonction du CA réalisé après clôture d'exercice**

	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Pre CA 2024	Taux d'exécution	Taux d'évolution CA 24 /BP 24
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (charges de gestion)	2 218 630,37	2 410 896,22	2 751 111,00	2 510 413,62	+91,25%	- 8,75%
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 202 703,10	5 296 513,76	5 750 000,00	5 595 379,05	+97,31%	- 2,69%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (FPIC, remb crédit impot Casino)	195 592,00	225 459,00	230 861,00	214 996,00	+83,13%	- 6,87%
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (sub CCAS 370k€ + sub asso 620k€ + autre RH 114k€)	1 174 809,64	1 227 660,05	1 214 620,83	1 093 050,75	+89,99%	- 10,01%
66	FRAIS FINANCIERS (intérêts de la dette)	130 769,66	123 727,85	124 356,00	109 593,79	+88,13%	- 11,87%
67	AUTRES DEPENSES	686,96	38 890,17	4 500,00	47,76	+1,06%	- 98,94%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	5 000,00	1 193,19	+23,86%	- 76,14%
	Total Dépenses réelles de fonctionnement	8 923 191,73	9 323 147,05	10 080 448,83	9 524 674,16	+94,49%	-5,51%
042	DEPENSES D'ORDRE	757 853,08	808 773,32	800 000,00	826 157,47	+103,27%	+3,27%
	Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	757 853,08	808 773,32	800 000,00	826 157,47	+103,27%	+3,27%
023	AUTOFINANCEMENT	/	/	2 943 393,17	/	/	/
	Total Dépenses de fonctionnement	9 681 044,81	10 131 920,37	13 823 842,00	10 350 831,63	+74,88%	-25,12%

Total des Dépenses réelles de fonctionnement :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement montre une augmentation de 4,5% entre 2022 et 2023, mais une prévision de baisse de 5,51% par rapport au BP 2024, ce qui reflète une maîtrise des dépenses en 2024.

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Les dépenses d'ordre ont légèrement augmenté en 2023 et continuent d'évoluer à la hausse en 2024, bien que légèrement au-dessus du BP 2024.

Total des Dépenses de fonctionnement :

- **CA 2022** : 9 681 044,81 €
- **CA 2023** : 10 131 920,37 €
- **BP 2024** : 13 823 842,00 €
- **Prévisions CA 2024** : 10 350 831,63 €
- **Taux d'exécution** : +74,88% par rapport au BP 2024.

- **Taux d'évolution** : -25,12% par rapport aux prévisions de 2024.

Le total des dépenses de fonctionnement montre une baisse importante de 25,12% par rapport aux prévisions de 2024

	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Pre CA 2024	Taux d'exécution	Taux d'évolution CA 24 /BP 24
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (IJ)	130 268,53	61 898,65	100 000,00	111 976,33	+111,98%	+11,98%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 156 799,52	1 168 198,59	1 158 918,06	1 327 445,17	+114,54%	+14,54%
73	IMPOTS ET TAXES (taxe foncière, casino, électricité, droit de mutation, attribution compensation piscine et office tourisme, dotations solidarités, FNGJR...)	7 713 414,34	8 520 412,60	8 080 841,00	8 850 920,16	+109,80%	+9,80%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 175 410,68	1 059 522,27	978 584,00	1 187 493,78	+121,35%	+21,35%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	468 468,98	489 347,38	499 438,00	542 021,73	+108,53%	+8,53%
76	PRODUITS FINANCIERS	4,90	6,73	6,00	9,49	+158,17%	+58,17%
77	AUTRES RECETTES	51 200,17	1 758,00	/	46 366,94	/	/
Total Recettes réelles de fonctionnement		10 695 567,12	11 311 144,22	10 797 787,06	12 066 233,60	+111,75%	+11,75%
042	RECETTES D'ORDRE	11 186,60	6 830,76	7 345,39	7 345,39	+100,00%	+0,00%
Total Recettes d'ordre de fonctionnement		11 186,60	6 830,76	7 345,39	7 345,39	+100,00%	+0,00%
Total Recettes hors reprise de résultat n-1		10 706 753,72	11 317 974,98	10 805 132,45	12 073 578,99	+111,74%	+11,74%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 088 750,17	2 114 459,08	3 018 709,55	0,00	+0,00%	-100,00%
Total Recettes de fonctionnement		11 795 503,89	13 432 434,06	13 823 842,00	12 073 578,99	+87,34%	-12,66%

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement les impôts locaux, les dotations de l'État, ainsi que les produits de services et les autres recettes diverses. Elles sont essentielles pour financer le fonctionnement quotidien des services municipaux et le maintien des équipements collectifs.

L'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	Libellé	CA 2024		CA 2024	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	513 285,06 €	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	463 459,86 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 812,06 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	349 874,13 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 336 556,60 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	752 585,44 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144,14 €
APCP					
AP2101	Ecole des petites maisons	1 590 031,52 €			
AP2001	Voie verte	226 010,94 €			
9525	PLU 2015	14 588,18 €			
Total Dépenses réelles d'investissement		3 706 284,36 €	Total Recettes réelles d'investissement		1 566 063,57 €
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	7 345,39 €	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	826 157,47 €
Total Dépenses d'ordre d'investissement		7 345,39 €	Total Recettes d'ordre d'investissement		826 157,47 €
RAR dépenses		910 458,67 €	RAR recettes		966 648,80 €
Total Dépenses d'investissement		4 624 088,42 €	Total Recettes d'investissement		3 358 869,84 €

Analyse des Dépenses et Recettes d'Investissement

Des dépenses d'investissements supérieures aux recettes

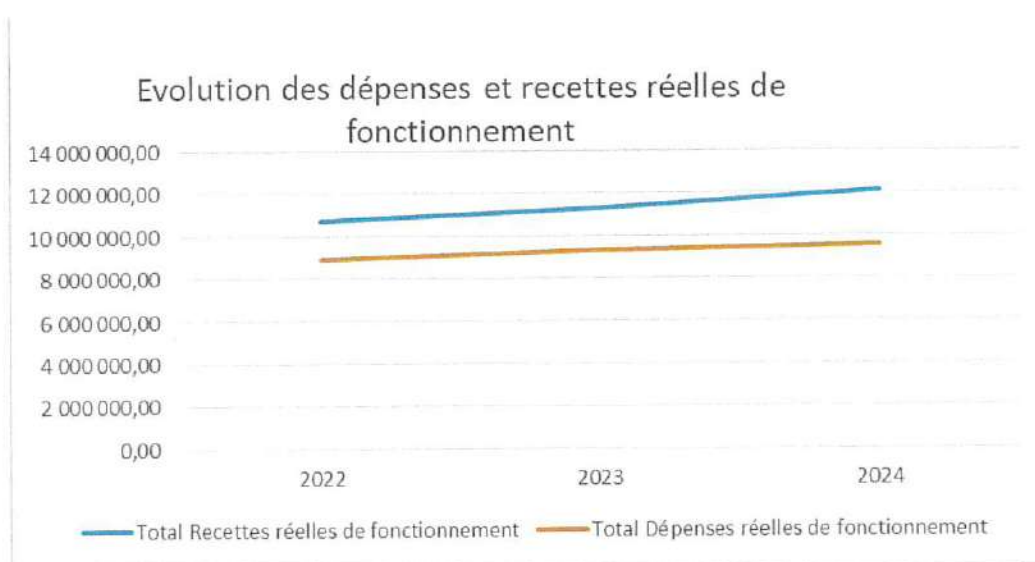
Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement, de 1 265 218,58 indique le besoin d'un recours à différentes types de financements complémentaires afin de financer les investissements à savoir l'emprunt, et l'excédent dégagé de la section de fonctionnement.

L'impact de ces investissements sur les finances de la commune se révèle globalement positif à long terme, puisque ces projets visent à améliorer l'infrastructure de la commune tout en contribuant à la valorisation du patrimoine public. Cependant, il faut garder en mémoire l'impact sur les amortissements et le fonctionnement (fluides, entretien...) pour maintenir un haut niveau d'équipement.

À court et moyen terme, et pour faire face à de nouveaux investissements, la commune devra poursuivre sa recherche d'équilibre en optimisant le recours à l'emprunt, en maximisant les subventions et en utilisant l'autofinancement à bon escient.

4.2 Estimation des épargnes : gestion efficace des ressources de fonctionnement et capacité à financer les nouveaux emprunts

L'épargne est un des ratios financiers les plus importants des collectivités. Il permet de mesurer la bonne santé financière des collectivités et est un des éléments structurants des capacités d'investissements. Pour le maintenir à un niveau satisfaisant, il est important que les dépenses de fonctionnement ne progressent pas plus vite que les recettes.



EPARGNE DE GESTION	RRF-DRF (hors financiers et exceptionnel)	2 604 824,56 €
EPARGNE BRUTE	RRF-DRF (hors exceptionnel)	2 496 433,45 €
EPARGNE NETTE	EPARGNE BRUTE - RB ANNUITE K DETTE	1 983 148,39 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en année)	ENCOURS DE DETTE/EPARGNE BRUTE	2,19
Annuité capital de la dette		513 285,06 €
Encours de dette		5 478 423,00 €

1. Épargne de Gestion

L'épargne de gestion, un indicateur clé de la capacité de la commune à autofinancer ses dépenses de fonctionnement et à rembourser sa dette, s'élève à 2 604 824,56 € en 2024 (RRF-DRF hors financiers et exceptionnel). Cela reflète une gestion saine des finances publiques, permettant de dégager des ressources suffisantes pour couvrir les charges de fonctionnement et financer des investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.

2. Épargne Brute

L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion avant l'impact des amortissements de la dette, est de 2 496 433,45 € en 2024. Cela indique qu'avec les remboursements de la dette, la commune dispose de ressources importantes pour financer ses projets et maintenir une gestion budgétaire équilibrée.

3. Épargne Nette

L'épargne nette, qui prend en compte l'annuité du capital de la dette est de 1 983 148,39 €. Ce chiffre représente l'épargne disponible après le paiement des annuités de la dette, ce qui permet de constater que la commune est en mesure de dégager une épargne suffisante après avoir honoré ses engagements financiers. Cela traduit une capacité à investir sans aggraver la charge de la dette.

4. Capacité de Désendettement

La capacité de désendettement de la commune est de 2,19 années, calculée en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute. Ce ratio dit Klopfer est un indicateur de la durée théorique qu'il faudrait à la commune pour rembourser l'intégralité de sa dette, en supposant que toute l'épargne brute soit affectée au remboursement de la dette. Avec un ratio de 2,19 années, la commune dispose d'une capacité de désendettement particulièrement bonne.

5. Annuité Capital de la Dette

L'annuité du capital de la dette s'élève à 513 285,06 € en 2024. Cela correspond aux remboursements effectués pour l'amortissement de la dette sur l'année, une charge importante mais nécessaire dans le cadre de la gestion de la dette communale.

6. Encours de Dette

L'encours total de la dette de la commune s'établit à 5 478 423,00 € à la fin de l'année 2024. Cette dette est bien gérée, et le ratio d'endettement reste raisonnable par rapport aux capacités de remboursement de la commune.

4.3 Synthèse du CA

Section de fonctionnement

Résultat comptable 2024	
Dépenses 2024	10 350 831,63
Recettes 2024	12 073 578,99
Excédent de fonctionnement 2024	1 722 747,36
Résultat comptable cumulé au 31/12/2024	
Résultat de fonctionnement reporté 2023	3 018 709,55
Résultat de fonctionnement 2024	1 722 747,36
Excédent de gestion 2024	4 741 456,91



Pour l'année 2024, la commune a enregistré des dépenses de fonctionnement s'élevant à 10 350 831,63 € et des recettes de fonctionnement de 12 073 578,99 €. Cette différence entre les recettes et les dépenses conduit à un excédent de fonctionnement pour 2024 de 1 722 747,36 €.

Cet excédent témoigne de la capacité de la commune à générer des ressources supérieures à ses dépenses de fonctionnement, ce qui lui permet de renforcer sa situation financière malgré un contexte économique tendu. Il reflète également une gestion prudente des recettes et des dépenses, avec une attention particulière portée à la maîtrise des coûts tout en assurant le financement des services publics essentiels.

Pour obtenir le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 qui est de 4 741 456,91 €, le résultat de fonctionnement reporté au 1er janvier 2024 de 3 018 709,55 € doit être ajouté à l'excédent de fonctionnement 2024 (1 722 747,36 €.).

Cet excédent cumulé représente un solde positif permettant de garantir une autonomie financière accrue et de renforcer les capacités d'investissement de la commune. Il offre également une marge de manœuvre budgétaire pour faire face à d'éventuels aléas financiers ou pour financer de nouveaux projets d'investissement sans recourir excessivement à l'endettement.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2024, ainsi que le cumul du résultat des années précédentes, constitue une ressource précieuse pour la commune. Cela permet non seulement de maintenir un équilibre financier mais aussi de prévoir de futures dotations pour l'investissement, tout en assurant la stabilité des finances publiques locales.

Toutefois, il est important de noter que cet excédent pourrait être mis à contribution pour pallier les réductions éventuelles des dotations de l'État prévues dans le Projet de Loi de Finances 2025. Par ailleurs, l'inflation et la pression fiscale qui touchent à la fois les collectivités locales et les usagers peuvent entraîner une légère stagnation des recettes futures. Il conviendra donc de continuer à gérer les excédents avec prudence et de les affecter de manière stratégique, en veillant à conserver une capacité de financement suffisante pour l'avenir.

Section d'investissement

Résultat comptable 2024	
Dépenses 2024	4 624 088,42 €
Recettes 2024	3 358 869,84 €
Déficit d'investissement 2024	-1 265 218,58 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2024	
Résultat d'investissement reporté 2023	-33 418,13 €
Déficit d'investissement 2024	-1 265 218,58 €
Déficit d'investissement cumulé 2024	-1 298 636,71 €
Solde des RAR au 31/12/2024	56 190,13 €
Besoin de financement à couvrir	1 242 446,58 €

1. Résultat Comptable 2024

En 2024, la commune enregistre des dépenses d'investissement d'un montant de 4 624 088,42 € et des recettes d'investissement de 3 358 869,84 €, ce qui génère un déficit d'investissement de -1 265 218,58 €. Ce déficit indique que les recettes générées par la commune, principalement sous forme de subventions, d'emprunts et d'autres recettes d'investissement, n'ont pas suffi à couvrir la totalité des dépenses engagées pour les projets d'infrastructure et d'aménagement.

2. Résultat Comptable Cumulé au 31/12/2024

En tenant compte des résultats des exercices précédents, le résultat d'investissement reporté au 1er janvier 2024 était de -33 418,13 €, indiquant un déficit antérieur. En ajoutant le déficit d'investissement de -1 265 218,58 € pour l'année 2024, le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 atteint -1 298 636,71 €.

Cela signifie que, sur la période 2023-2024, la commune a dépensé davantage que ce qu'elle a généré en recettes pour ses investissements. Bien que ce déficit puisse paraître important, il est à relativiser dans le contexte global de gestion de la commune, qui repose sur un équilibre entre le financement par emprunt et les excédents dégagés en fonctionnement.

3. Solde des Résultats d'Ordre (RAR) au 31/12/2024

Malgré ce déficit, le solde des résultats d'ordre (RAR) au 31 décembre 2024 est positif, avec un excédent de 56 190,13 €. Ce montant résulte des ajustements comptables liés à la réalisation des immobilisations et des opérations d'investissement. Il constitue une réserve de gestion qui pourra être utilisée pour compenser partiellement le déficit d'investissement.

4. Besoin de Financement à Couvrir

Le déficit d'investissement cumulé, de -1 298 636,71 €, génère un besoin de financement à couvrir de 1 242 446,58 € obligatoirement couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé en RI1068.

5. Analyse et Perspectives

Le déficit d'investissement cumulé de -1 298 636,71 € est un indicateur clé pour la gestion budgétaire future de la commune. Bien qu'il révèle un besoin de financement supplémentaire, il ne doit pas être perçu comme une anomalie, mais plutôt comme une conséquence des choix d'investissement ambitieux réalisés par la collectivité pour améliorer ses infrastructures.

Ce déficit devra être suivi de près et intégré dans les prévisions financières de 2025, en s'assurant que les recettes d'investissement prévues soient suffisantes pour couvrir les dépenses. Il sera également crucial d'optimiser l'utilisation des excédents de fonctionnement et de continuer à gérer les emprunts de manière raisonnée afin d'éviter un déséquilibre à long terme.

En conclusion, bien que la commune affiche un déficit d'investissement pour 2024, elle bénéficie d'une solidité financière dans sa section de fonctionnement qui doit tout de même être suivie et maîtrisée pour ne pas être brisée qui pourra être utilisée pour couvrir ce déficit. Le besoin de financement de 1 242 446,58 € est un défi à court terme, mais il n'entrave pas la capacité de la collectivité à réaliser ses projets d'envergure. Une gestion proactive et prudente du financement, combinée à une planification rigoureuse pour les années à venir, permettra à la commune de maîtriser cette situation tout en continuant de mener à bien ses projets d'investissement.

4.4 Affectation provisoire du résultat

Section de fonctionnement	Excédent de gestion fonctionnement 2024	4 741 456,91 €
	Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	-1 298 636,71 €
	Solde des RAR 2024	56 190,13 €
	Résultat de fonctionnement reporté (RF002)	3 499 010,33 €
Section d'investissement	Résultat d'investissement reporté (DI001)	-1 298 636,71 €
	Couverture du déficit corrigé des restes à réalisé (RI1068)	1 242 446,58 €

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 est essentielle pour déterminer les besoins de financement des projets d'investissement de la commune. En prenant en compte l'excédent de gestion de fonctionnement, le déficit d'investissement cumulé, les Restes à Réaliser (RAR) ainsi que les résultats reportés, il est possible de clarifier les ressources disponibles pour soutenir les investissements de la commune dans l'année à venir.

1. Excédent de Fonctionnement et Résultat Reporté

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 3 499 010,33 €, il est calculé à partir de l'excédent de gestion 2024, le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024 et le solde positif des RAR 2024. Cet excédent représente la capacité de financement dégagée par la commune à la fin de l'année 2024. Ce montant est un levier essentiel pour la couverture des besoins d'investissement, notamment en permettant de réduire le recours à l'emprunt ou en finançant une partie des projets d'investissement directement à partir de ressources internes.

2. Déficit d'Investissement et Besoin de Financement

Le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 s'élève à -1 298 636,71 €. Ce déficit doit être couvert pour assurer l'équilibre du budget d'investissement. Le besoin de financement se calcule en tenant compte du montant du déficit corrigé des Restes à Réaliser (RAR) de 56 190,13 €. La couverture de ce déficit se fera en grande partie par l'affectation des excédents de fonctionnement.

3. Restes à Réaliser (RAR)

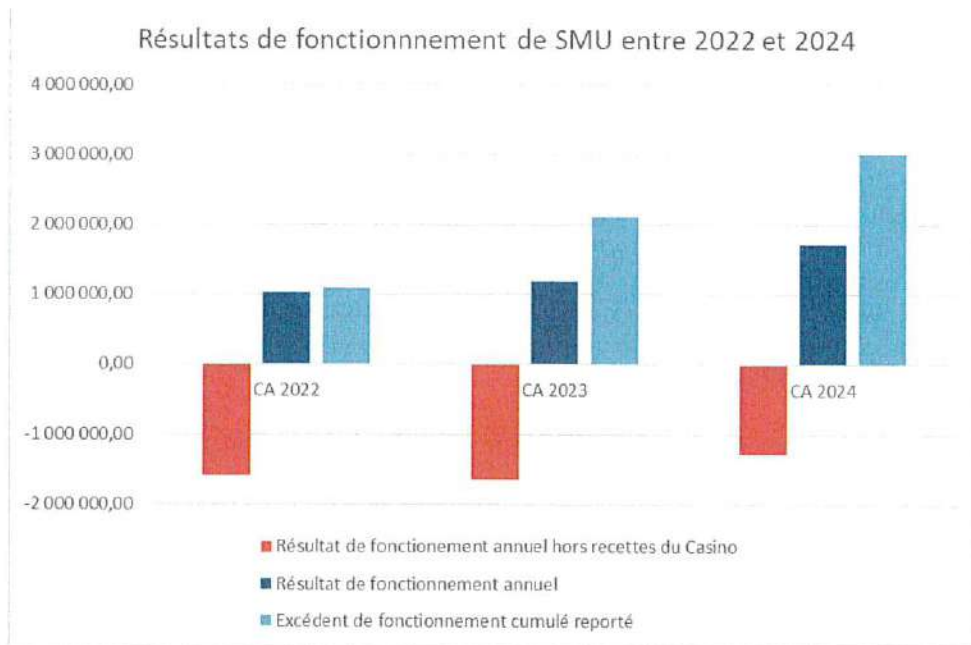
Les Restes à Réaliser (RAR) à la fin de l'année 2024 s'élèvent à 56 190,13 €. Ces RAR représentent les crédits non consommés qui peuvent être réaffectés pour financer des projets d'investissement en cours ou des dépenses reportées. Ils constituent une ressource supplémentaire pour couvrir partiellement le déficit d'investissement.

4. Couverture du Déficit d'Investissement

La couverture du déficit corrigé des RAR est de 1 242 446,58 €, un montant qui doit être financé par l'utilisation des excédents de fonctionnement. Cette couverture permet de financer les projets en cours et d'assurer le bon déroulement des opérations d'investissement sans compromettre l'équilibre financier global de la collectivité.

L'affectation provisoire du résultat pour l'exercice 2024 présente une situation favorable pour la commune, avec un excédent de fonctionnement important permettant de couvrir une partie substantielle du déficit d'investissement. Les RAR et le résultat reporté apportent un soutien supplémentaire à la gestion des projets en cours. La commune devra néanmoins continuer à évaluer ses besoins d'investissement pour 2025, notamment en fonction des projets futurs et des priorités qui seront définies, tout en maintenant une gestion rigoureuse de la dette et des ressources disponibles.

4.5 Evolution des résultats de fonctionnement entre 2022 et 2024



L'évolution du résultat de fonctionnement et résultat de fonctionnement cumulé entre 2022 et 2024 est positive mais le résultat demeure très fragile. Si la commune venait à perdre totalement la recette du Casino, le résultat de fonctionnement de la commune s'avérerait négatif et la commune devrait trouver d'autres recettes complémentaires ou diminuer ses dépenses de fonctionnement.

5. Les orientations budgétaires de la commune pour 2025

1. Constituer une réserve finale pour maintenir une gestion saine
2. Poursuivre les investissements et les projets structurants
3. Se donner les moyens de gérer le patrimoine existant
4. Maintenir un montant d'emprunt maximal équivalent à l'annuité du capital de la dette
5. Commencer à provisionner

5.1 Cadre de l'élaboration du budget 2025 : le projet de loi de finance 2025 et les objectifs du mandat

5.1.1 Élaboration du Budget 2025 : Prise en Compte des Impacts du Projet de Loi de Finances

L'élaboration du budget 2025 de la commune doit s'inscrire dans un contexte de gestion financière rigoureuse et anticiper les impacts des mesures prévues dans le projet de loi de finances 2025. Ce projet aura des répercussions sur les recettes et les dépenses des collectivités territoriales, notamment à travers l'évolution des dotations de l'État, les modifications fiscales, ainsi que l'augmentation des charges liées à l'endettement et aux cotisations sociales. En outre, la gestion des risques budgétaires et des imprévus nécessitera une vigilance accrue pour garantir la stabilité financière de la commune tout en répondant aux besoins des citoyens.

1. Impact des Dotations de l'État et des Subventions

Le projet de loi de finances 2025 prévoit une stabilisation des dotations de l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Rurale (DSR) 130k€. Ces dotations sont

cruciales pour le financement des services publics locaux, mais leur absence de hausse devrait inciter la commune à adopter une gestion stricte des dépenses. En l'absence de nouvelles augmentations significatives de ces dotations, la commune devra veiller à maintenir l'équilibre budgétaire sans compromettre la qualité des services, en privilégiant les projets prioritaires. La commune ne perçoit plus depuis quelques années la DGF. Les autres dotations restent stables.

2. Dépenses en Personnel : Intégration des Augmentations des Cotisations à la CNRACL

Une attention particulière doit être portée aux charges de personnel, dont les coûts augmentent en raison des hausses de cotisations sociales à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales). Ces augmentations, qui peuvent atteindre plusieurs points de pourcentage, vont directement impacter les charges de personnel et devront être intégrées dans le budget 2025.

Afin de limiter les effets de cette hausse sur les finances communales, des mesures d'optimisation des ressources humaines seront envisagées, telles que la réorganisation des services ou une gestion plus efficace des recrutements et des carrières. Il sera également essentiel de suivre l'évolution des cotisations sociales afin de réajuster rapidement le budget en fonction de toute modification législative.

3. Gestion des Risques Budgétaires

Les collectivités territoriales doivent être prêtes à faire face à des risques budgétaires majeurs, notamment les réductions inattendues de dotations ou les hausses imprévues des coûts (par exemple, l'énergie, les matériaux, etc.). Dans ce contexte, la commune devra prévoir une réserve budgétaire, notamment pour couvrir ces aléas économiques et financiers.

En outre, la gestion des risques passe également par la mise en place de stratégies de gestion des dépenses, qui pourront inclure des ajustements en cas de baisse des recettes.

4. Péréquation et Solidarité : Maintien de l'Équilibre entre Services et Soutien aux Territoires Fragiles

L'absence de hausse des dotations de solidarité dans le projet de loi de finances pour 2025 renforce la nécessité de maintenir un équilibre entre l'amélioration des services municipaux et le soutien aux territoires les plus fragiles. Les dotations de péréquation (DSU, DSR) restant stables, la commune devra veiller à ce que les services publics essentiels soient maintenus, tout en assurant un soutien constant aux populations vulnérables.

5. Évolution des Charges de Fonctionnement : Pression Inflationniste et Gestion des Coûts

Les charges de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, de fournitures et de maintenance des infrastructures, devraient continuer à être sous pression, avec une inflation persistante dans de nombreux secteurs. Le budget 2025 devra prendre en compte ces hausses, tout en cherchant des solutions pour limiter l'impact de l'inflation sur le quotidien des administrés.

Dans ce cadre, des mesures de rationalisation des dépenses seront nécessaires, telles que la réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux ou l'optimisation des achats de fournitures. La commune pourra également chercher à diversifier ses sources de financement, en développant des partenariats avec des acteurs privés ou d'autres collectivités, pour limiter l'impact de ces hausses sur les finances.

5.1.2 Élaboration du Budget 2025 : Le cadrage initial

Contraintes :

L'élaboration du budget 2025 doit être réalisée en adéquation avec le cadrage initial. Cette approche implique un contrôle strict des dépenses et la recherche de nouvelles recettes, tout en maintenant la stabilité des taxes locales et en assurant un excédent prévisionnel pour la commune.

Les grandes lignes du budget 2025 pour la section de fonctionnement sont les suivantes :

➤ Réduction du Chapitre 011 - Dépenses de Gestion

La maîtrise des dépenses de gestion sera réalisée de plusieurs manières :

- Réduction des dépenses compressibles : Identifier et limiter les dépenses pouvant être réduites sans compromettre la qualité des services rendus aux citoyens, en particulier dans les domaines de la gestion administrative et des fournitures.
- Renégociation des contrats : Mettre en place une stratégie de renégociation des contrats de service (énergie, entretien, etc.) afin de bénéficier de meilleures conditions financières.
- Lancement de nouveaux marchés publics : Réaliser des appels d'offres plus compétitifs pour obtenir des prestations à des coûts maîtrisés.

➤ Chapitre 012 - Charges de Personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) demeurent un poste important du budget de fonctionnement, et leur gestion devra être optimisée tout en respectant les engagements envers le personnel. Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- Revalorisation des grilles indiciaires : Prévoir les ajustements nécessaires suite à la revalorisation des grilles indiciaires des agents publics
- La révision du RIFSEEP (Régime Indiciaire de Suivi de l'Évaluation des Performances) +100k€.
- Hausse de la CNRACL de 3 points
- Intégration de l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance
- Budgétisation de l'ensemble des postes créés

➤ Excédent Prévisionnel de Fonctionnement

L'objectif pour 2025 est de viser un équilibre de la section de fonctionnement hors reprise des résultats N-1. Cet excédent sera le fruit de la maîtrise des dépenses et de l'optimisation des recettes, tout en garantissant un service public de qualité.

➤ Stabilité des Taux d'Imposition

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des habitants et éviter des tensions fiscales, il est prévu de maintenir la stabilité des taux d'imposition pour 2025.

➤ Gestion prudente des recettes et ajustement des Recettes du Casino

La taxe sur les jeux, qui représente une source de recette importante, demeure cependant fragile et sensible à l'évolution de la fréquentation des casinos. C'est pourquoi la prévision de recette restera prudente et significativement

➤ Maintien d'une Réserve Financière

Afin de préserver la solidité financière de la commune, il est essentiel de maintenir une réserve financière pour anticiper les imprévus et garantir la bonne réalisation des projets de fin de mandat. Cette réserve sera utilisée pour couvrir les éventuels aléas économiques ou pour financer de futurs projets prioritaires.

➤ Stabilité des Subventions

Les subventions versées aux associations et aux acteurs locaux seront maintenues à un niveau stable,

➤ Augmentation des Tarifs

Pour certains services, une augmentation des tarifs sera mise en place pour tenir compte de l'inflation et des coûts croissants. Les ajustements prévus sont les suivants :

- 3,5% pour l'occupation du domaine public.
- 2% pour les autres tarifs communaux, en fonction de l'évolution de l'inflation.

Les grandes lignes de la section d'investissement sont les suivantes :

➤ Emprunts Maîtrisés

Afin de garantir une gestion saine de la dette et d'éviter tout risque financier, il est prévu que aucun emprunt ne dépasse le remboursement annuel du capital de la dette, soit un maximum de 560 000 € pour l'année 2025. Cette mesure vise à limiter l'impact des charges d'intérêt sur le budget de la commune et à préserver sa capacité de désendettement tout en permettant la réalisation des investissements nécessaires.

➤ Recettes Enregistrées et Subventions

Les recettes enregistrées seront prises en compte en fonction des montants notifiés et confirmés. En complément, la commune continuera de solliciter d'autres subventions externes pour financer certains projets structurants. L'objectif est de maximiser les aides publiques et les financements externes pour alléger la charge financière sur les ressources locales et ainsi optimiser le financement des projets d'investissement.

➤ Finalisation des APCP

Les APCP (Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement) en cours seront finalisées avec un suivi rigoureux pour garantir leur aboutissement dans les délais et le respect des prévisions budgétaires.

➤ Projets Structurants

Ces projets doivent répondre aux besoins les plus urgents et avoir un impact significatif sur le développement à long terme de la commune. Un suivi rigoureux et régulier sera effectué pour garantir leur succès et leur conformité avec les objectifs définis, dans le respect des contraintes budgétaires et des délais.

➤ Enveloppes de Services et Priorisation des Demandes d'Investissement

Une priorisation stricte des demandes d'investissements sera effectuée pour garantir que les projets les plus essentiels et stratégiques pour le territoire soient financés en priorité. Cela permettra également de s'assurer que les projets essentiels à la continuité des services publics et au bien-être des citoyens soient réalisés dans les meilleures conditions.

L'approche budgétaire pour la section d'investissement en 2025 repose sur une gestion pragmatique et prudentielle des finances publiques, avec une attention particulière portée à l'équilibre entre les emprunts, l'autofinancement et la recherche de subventions. En respectant des plafonds d'emprunt maîtrisés et en concentrant les financements sur les projets prioritaires, la commune pourra continuer à investir tout en préservant sa solidité financière et sa capacité à faire face à l'évolution des besoins de ses habitants.

5.2 Vers une Planification Pluriannuelle des Investissements (PPI) : Projet sur 2025-2026

La Planification Pluriannuelle des Investissements (PPI) vise à organiser et structurer les projets d'investissement de la collectivité pour les années à venir. Ce projet sera réalisé en sur la période 2025-2026. Son objectif principal est d'anticiper les besoins d'investissement tout en assurant une gestion équilibrée et cohérente des ressources disponibles.

Objectifs et avantages de la PPI

- **Vision à long terme** : La PPI permet à la commune de planifier ses investissements sur plusieurs années, offrant ainsi une vision claire et cohérente des projets à venir. Cette planification facilite la gestion des priorités et assure une continuité dans les investissements.
- **Optimisation de la recherche de financements externes** : Grâce à une visibilité à moyen terme sur les projets à réaliser, la commune pourra mieux cibler et sécuriser des subventions, des aides de l'État, ou des partenariats pour financer une partie de ces projets.
- **Anticipation des besoins d'investissement** en veillant à une gestion équilibrée et cohérente des ressources disponibles.
- **Alignement avec les objectifs de mandat**

5.3 Budget Primitif 2025

5.3.1 Une section de fonctionnement équilibrée, prévisions prudentes et réalistes avec le contexte général

Voici les prévisions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2025, comparées aux prévisions des années précédentes (BP 2023, BP 2024, et prévisions CA 2024).

Libellé	BP 2023	BP 2024	Pré. CA 2024	BP 2025	Ecart BP 25 /BP 24	Taux d'évolution BP 25 /BP 24	Part en % des dep réelles du BP 25
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 661 000	2 751 111	2 531 739	2 796 200	45 089	+1,64%	+26,89%
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 700 496	5 750 000	5 588 865	6 245 956	495 956	+8,63%	+60,07%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	218 300	230 861	214 996	210 000	-20 861	-9,04%	+2,02%
65 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 272 950	1 214 621	1 077 450	1 006 082	-208 539	-17,17%	+9,68%
66 FRAIS FINANCIERS	126 560	124 356	109 594	115 399	-8 957	-7,20%	+1,11%
67 AUTRES DEPENSES	6 700	4 500	48	3 850	-650	-14,44%	+0,04%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000	5 000	1 193	20 000	15 000	+300,00%	+0,19%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	9 991 086	10 080 449	9 523 885	10 397 497	317 049	+3,15%	+100,00%
042 DEPENSES D'ORDRE	762 000	800 000	826 157	1 269 315	469 315	+58,66%	
Total Dépenses d'ordre de fonctionnement hors autofinancement	762 000	800 000	826 157	1 269 315	469 315	+58,66%	
023 AUTOFINANCEMENT	1 971 244	2 943 393	/	1 158 601	-1 784 792	-60,64%	
POUR ANNEE SUIVANTE (EQUILIBRE DU BUDGET)	/	/	/	2 192 592			
Total Dépenses de fonctionnement	12 724 250	13 823 842	10 350 042	16 018 005	1 194 163	+8,64%	

Dépenses de fonctionnement – Budget primitif 2025

Le total des dépenses réelles de fonctionnement est de 10 397 497 € en 2025, soit une augmentation de 3.15% par rapport à l'année précédente.

Ces augmentations sont liées aux charges de gestion courantes et charges de personnel.

Côté charge de gestion, une légère hausse est prévue par rapport au BP 2024 qui tient compte du contexte économique général et de l'inflation.

Pour les charges de personnel, poste principal d'augmentation, à ce jour, l'absence de suivi détaillé de la masse salariale complique l'obtention des informations précises nécessaires pour une évaluation exhaustive des coûts liés aux ressources humaines. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2025, plusieurs éléments ont été intégrés afin de tenir compte des évolutions et ajustements prévus pour l'année à venir.

Ainsi, les principales modifications suivantes ont été prises en compte :

- Nouvelle intégration du RIFSEEP : Le dispositif RIFSEEP, dans sa version mise à jour, entraîne une augmentation de 100 000 € de la masse salariale.

- Service Culture : Une augmentation de 123 000 € a été inscrite pour le service culture, qui n'était pas budgétée en 2024.
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : Un GVT de 1,5 %, représentant une hausse de 93 000 €, a été anticipé.
- Augmentation de la participation employeur à la prévoyance : Une hausse de 7 500 € est prévue pour répondre à l'augmentation de la participation employeur à la couverture prévoyance.
- La hausse de la CNRACL a été prise en compte.

En tenant compte de ces évolutions, le montant final est de 6 245 966€.

Le total des dépenses d'ordre hors autofinancement s'élève à 1 269 315 €, soit une hausse de 58,66%, due principalement à la cession des modulaires des petites maisons.

1 158 601 € sont alloués au virement vers la section d'investissement, afin de couvrir les besoins en investissements pour l'année 2025. Par ailleurs, une réserve de 2 192 592 € est constituée pour faire face à d'éventuels risques.

Recettes de fonctionnement– Budget primitif 2025

Voici une analyse détaillée des recettes prévues pour la section de fonctionnement en 2025, en comparaison avec les budgets précédents (BP 2023, BP 2024) et les prévisions pour 2024.

	Libellé	BP 2023	BP 2024	Pré CA 2024	BP 2025	Ecart BP 25 /BP 24	Taux d'évolution BP 25 /BP 24	Part en % des dep réelles du BP 25
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	115 000	100 000	111 976	139 250	39 250	+39,25%	+1,23%
70	PRODUITS DE SERVICES	1 233 100	1 158 918	1 239 414	1 078 266	-80 652	-6,96%	+9,49%
73	IMPOTS ET TAXES	7 784 480	8 060 841	8 850 016	8 280 718	219 877	+2,73%	+72,91%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	987 094	978 584	1 187 494	1 039 317	60 733	+6,21%	+9,15%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	468 280	499 438	542 022	621 855	122 417	+24,51%	+5,48%
76	PRODUITS FINANCIERS	6	6	9	0	-6	-100,00%	+0,00%
77	AUTRES RECETTES	15 000	0	47 893	198 000	198 000	/	+1,74%
	Total Recettes réelles de fonctionnement	10 602 960	10 797 787	11 978 824	11 357 406	599 619	+5,18%	+100,00%
042	RECETTES D'ORDRE	6 831	7 345	7 345	161 588	154 243	+2099,86%	
	Total Recettes d'ordre de fonctionnement	6 831	7 345	7 345	161 588	154 243	+2099,86%	
	Total Recettes hors reprise de résultat n-1	10 609 791	10 805 132	11 986 169	11 518 994	713 862	+6,61%	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 114 459	3 018 710	/	3 499 010	480 301	+15,91%	
	Total Recettes de fonctionnement	12 724 250	13 823 842	11 986 169	15 018 005	1 194 163	+8,64%	

Le total des recettes réelles de fonctionnement est estimé à 11 357 406,43 € en 2025, soit une augmentation de 5,18% par rapport à l'année précédente.

Concernant la fiscalité locale, aucune augmentation des taux de fiscalité est prévue en 2025 :

Taxes locales	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Taxe sur le foncier bâti	40.42%	40.42%	40.42%
Taxe sur le foncier non bâti	88.87%	88.87%	88.87%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10.35%	10.35%	10.35%

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent la stabilité des dotations ainsi qu'une gestion prudente, notamment avec les revenus générés par le casino.

CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
2.216 M €	2.248 M €	1.824 M €	1.281 M €	2.613 M €	2.829 M €	2.993 M €	2.505 M €

Aucune inscription budgétaire n'est prévue en 2025 concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF) tel que les années précédentes. Voici les inscriptions prévues concernant :

- les dotations de péréquation urbaine des départements 6.7k€
- les dotations de solidarité rurales 130k€ et dotation de solidarité communautaire 90k€

L'attribution de compensation versée en 2024 par la Communauté de commune du Grésivaudan est de 472.5€ soit une baisse de 23.5k€ par rapport au CA 2024 496k€ suite au transfert de la piscine et de l'OTTU effectif depuis Avril 2024.

En 2025, les principales recettes des produits de service proviennent des affaires scolaires et restauration 457k€ (-31k€) par rapport à 2024, la Petite Enfance 250.6k€ (-78.4k€).

Le total des recettes d'ordre est estimé à 161 588,00 €, par rapport à 2024, due à la cession des modulaires des petites maisons.

L'analyse des dépenses et recettes de fonctionnement pour le Budget Primitif 2025 présente une gestion équilibrée avec des prévisions financières prudentes. Voici un récapitulatif détaillé de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement pour cette année budgétaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 796 200	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	139 250
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 245 966	70	PRODUITS DE SERVICE	1 078 266
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (FPIC)	210 000	73	IMPOTS ET TAXES	778 763
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 006 082	731	FISCALITES LOCALES (dont jeux du casino)	7 501 955
66	CHARGES FINANCIERES	115 399	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 039 317
68	DOTATIONS PROVISIONS POUR RISQUES CONTENTIEUX	20 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	621 855
			76	PRODUITS FINANCIERS	0
Total dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel		10 393 647	Total recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel		11 159 406
Equilibre 1- Resultat réel de fonctionnement hors exceptionnel et ordre					765 759
EPARGNE DE GESTION (RRF-DRF hors exceptionnel, financier et hors provisions)					901 158
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF hors exceptionnel et hors provisions)					785 759
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 850	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	198 000
Total dépenses réelles exceptionnelles		3 850	Total recettes réelles exceptionnelles		198 000
Equilibre 2 - Resultat exceptionnel					194 150
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 397 497	Total recettes réelles de fonctionnement		11 357 406
Equilibre 3 - Resultat réel de fonctionnement					959 909
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	816 591	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 864
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE 2025 INVEST	100 000			
042	SORTIE ACTIF - CESSIION MODULAIRES PTMAISONS	352 724	042	MOINS VALUE SUR CESSIION DES MODULAIRES PTMAISONS	154 724
Total opérations d'ordre		1 269 315			161 588
Equilibre 4 - Resultat d'ordre					-1 107 727
Total dépenses de fonctionnement		11 666 812	Total recettes de fonctionnement		11 518 994
Equilibre 5 - Resultat hors reprise de résultats antérieurs et hors virement à la section d'investissement					-147 818
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 158 601	002	Resultat de fonctionnement Reporté 00	3 499 010
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 825 413	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 018 005
Equilibre 6 - Resultat de fonctionnement prévisionnel					2 192 592
	RESERVE DE FONCTIONNEMENT POUR ANNEE 2026	2 192 592			
TOTAL EQUILIBRE BUDGET 2025		15 018 005	TOTAL		15 018 005

Résultats et Équilibre

Résultat réel de fonctionnement hors exceptionnel et ordres :

Équilibre 1 : 765 759 €

Cela indique que les recettes de fonctionnement hors exceptionnelles sont supérieures aux dépenses de fonctionnement dans cette catégorie, ce qui permet de dégager une épargne de gestion solide.

Épargne brute (RRF - DRF hors exceptionnel et hors provisions) :

Épargne brute : 785 759 €

Cette épargne brute est positive et montre une capacité de financement saine pour les projets futurs.

Résultat exceptionnel :

Équilibre 2 : 194 150 €

Le résultat exceptionnel est également positif grâce aux produits exceptionnels, notamment la cession des modules Petites Maisons.

Total résultat réel de fonctionnement (total incluant exceptionnels) :

Équilibre 3 : 959 909 €

Résultat d'ordre :

Équilibre 4 : -1 107 727 €

Les opérations d'ordre, telles que les virements entre sections ou les ajustements comptables liés aux cessions d'actifs, présentent un déficit dans cette catégorie, mais cela n'affecte pas directement la gestion des dépenses et recettes réelles.

Résultat hors reprise de résultats antérieurs et hors virement à la section d'investissement :

Équilibre 5 : -147 818 €

Ce résultat traduit la nécessité de poursuivre une stratégie d'équilibre, raisonnée.

Virement à la section d'investissement :

Virement prévu pour 2025 : 1 158 601 €

Équilibre 6 : 2 192 592 €

La commune prévoit un résultat positif et une réserve cumulée pour 2026.

Le budget primitif 2025 présente un équilibre global, avec des recettes de fonctionnement suffisamment élevées pour couvrir les dépenses, y compris les charges exceptionnelles et les provisions nécessaires. L'épargne dégagée (785 759 €) permet de garantir la pérennité financière de la commune et de préparer les investissements futurs. La réserve de fonctionnement de 2 192 592 € pour l'année 2026 assure également une stabilité financière pour faire face aux imprévus.

En conclusion, le budget 2025 est équilibré, prudent et met en place les conditions nécessaires à la réalisation des projets prioritaires tout en garantissant la solvabilité à long terme de la collectivité

5.3.2 Synthèse des Données Financières - Budget Primitif 2025

Voici un récapitulatif des principales données financières de la collectivité pour les années 2022 à 2025, incluant les recettes, dépenses, épargne, résultats et autofinancement.

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles	9 909 885	10 695 567	10 602 960	11 311 144	10 797 787	12 019 867	11 159 406
Dépenses réelles	9 414 330	8 923 192	9 991 006	9 323 147	10 080 449	9 523 433	10 393 647
Épargne brute (hors exceptionnel)	495 555	1 772 375	611 954	1 987 997	717 338	2 496 433	765 759
Total recettes (hors reprise)	9 921 072	10 706 754	10 609 791	11 317 975	10 805 132	11 986 169	11 518 997
Total dépenses (hors autofinancement)	10 161 183	9 681 045	10 753 006	10 131 920	10 880 449	10 350 042	11 666 812
Résultat/Équilibre	-240 111	1 025 709	-143 215	1 186 055	-75 316	1 636 127	-147 815
Reprise de résultat	841 678	1 088 750	2 114 459	2 114 459	3 018 710	3 018 710	3 499 010
Résultat cumulé		2 114 459		3 300 514		4 654 837	
Autofinancement	601 567		1 971 244		2 943 393		1 158 601
Réserve pour année suivante							2 192 592
Total dépenses	10 762 750	9 681 045	12 724 250	10 131 920	13 823 842	10 350 042	15 018 005

Analyse des Tendances Financières

Les recettes ont augmenté chaque année. Pour 2025, les prévisions sont prudentes, avec une légère baisse par rapport au CA 2024 mais hausse par rapport aux BP.

Les dépenses de fonctionnement ont également augmenté, principalement en raison des charges de personnel et des dépenses générales.

Épargne brute : L'épargne brute ne cesse d'augmenter

Résultats : Les résultats budgétaires sont toujours excédentaires en réalisation.

Autofinancement : L'autofinancement a montré une capacité de financement variable, avec un pic en 2024. En 2025, un autofinancement de 1 158 601€ est prévu, ce qui permettra de financer une partie des investissements.

Réserve pour 2026 : Une réserve de 2 192 592€ est prévue pour l'année suivante, garantissant une stabilité financière et la possibilité de faire face à des imprévus ou des projets futurs.

5.3.3 Budget Primitif 2025 : Investissements de fin de mandat

Voici un résumé détaillé des projets d'investissement pour 2025, y compris les projets structurants et les enveloppes allouées à chaque type de dépense.

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses totales d'investissement se chiffrent à 4 343 432 €. Elles incluent :

- Subventions à reverser : 55 277 €
- Emprunts et dettes assimilées : 561 548 €
- Frais d'études (études préalables aux projets) : 124 544 €
- Subventions d'équipements versées : 53 528 €
- Immobilisations corporelles (achats et réalisations d'actifs durables comme les bâtiments et infrastructures) : 2 974 345 €
- Immobilisations en cours (projets non finalisés à la fin de l'année) : 560 789 €

Parmi les montants des études et immobilisations, on retrouve :

Les projets Structurants :

Opérations en lien avec les projets de l'équipe municipale :

PROJETS STRUCTURANTS		1 425 950
21351	EXTENSION RESTAURANT PM (toiture)	30 000
21352	FERME LOUTAS : AMENAGEMENT CHAMBRES FROIDES ET POINT DE LAVAGE	150 000
21352	FERME LOUTAS : ALIMENTATION EN EAU ET IRRIGATION	50 000
2031	MAISON MEDICALE ET HABITAT PARTAGE	25 000
21351	ÉTUDE STRUCTURE, PROGRAMMATION ET DIAGNOSTIC CTM (centre technique municipal)	15 000
21318	DÉSAMIANTAGE ET DÉMOLITION MAISON MOULIN	100 000
21316	CIMETIERE	45 000
2128	AIRE DE JEUX	100 000
2031	ETUDE FOOT	15 000
2151	CHAMPS RUTI	500 000
21351	CONSULTATION CONTRAT DE MAINTENANCE	15 000
21318	CHAUFFERIE BOIS	380 950

Les APCP :

Total APCP : 246 976 €

Détail des projets APCP :

- Finalisation **Voie verte** : 23 288 €
- Clôture de l'**APCP PLU** : 0 €
- **Allée commerciale d'Uriage** : 2 989 €
- Finalisation de la **Rénovation énergétique Petites Maisons** : 220 699 €

APCP		246 976
2151	2001 - Voie verte -Piste cyclable	23 288
2313	2101 - EPPM rénovation énergétique OP 2101	220 699
	9533 - REQUALIFICATION ALLEE COMMERCIALE D'URIAGE	2 989

Les Enveloppe Services : 1 134 456 €

Pour les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...),

ENVELOPPE SERVICES		1 134 456
21	Matériels-mobiliers	128 816
20	Etudes/Foncier/Urba	149 800
21	Informatique	161 486
21	Matériel roulant	90 000
21	Travaux batiments	320 767
21	Travaux espaces verts	59 887
21	Travaux voiries/réseaux	218 500
21	Autre	5 200

Les Restes à réaliser RAR

Une somme de 910 458,67 € est reprise au titre des restes à réaliser (RAR). Cela correspond aux investissements de l'année 2024 qui ont été engagés mais qui n'ont pas encore été payés au 31 décembre 2024. Ces dépenses restent à comptabiliser dans le budget de l'année 2025, car elles sont considérées comme des engagements déjà pris, mais non réglés.

Les principales recettes d'investissement:

- FCTVA et taxe d'aménagement : 286 840€ + 100 000€
- Subventions d'investissement (fonds de concours): 217 305 €
- RAR: 966 649 €
- Autofinancement: 1 158 601€
- Emprunt: 562 500 €
- Amortissements: 916 591 €
- 1068 Excédent de fonctionnement affecté : 1 242 447€

En outre, des ajustements sont apportés par des opérations d'ordre, dont les différences sur la réalisation d'immobilisations (161 588 €) et la sortie d'actifs dans le cadre de la cession des modulaires (352 724 €), permettant ainsi d'ajuster le budget d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
13	SUBVENTIONS A REVERSER	55 277			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	561 548	10222	FCTVA	286 841
20	FRAIS D'ETUDES	127 429	10226	TAM (TAXE D'AMENAGEMENT)	100 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	64 044	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 183 954
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 974 345	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	562 500
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	560 789			
	APCP SOLDE ACP	246 976			
Total dépenses réelles d'investissement		4 343 432	Total recettes réelles d'Investissement		2 133 294
Equilibre 1- Resultat réel d'investissement			-2 210 138		
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	161 588	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	816 591
			040	SORTIE ACTIF - CESSION MODULAIRES PTMAISONS	352 724
				OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	
			040	COMPLEMENTAIRE 2025	100 000
Total dépenses d'ordre d'investissement		161 588	Total recettes d'ordre d'Investissement		1 269 315
Equilibre 2- Resultat d'ordre d'Investissement			1 107 727		
001	Résultat d'Investissement Reporté N-1 - 001 (2024)	1 298 637	1068	Montant affecté au 1068 (2024)	1 242 447
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 158 601
TOTAL		5 803 657	TOTAL		5 803 657
BESOIN DE FINANCEMENT			0		

Résultat d'Investissement :

Le résultat réel d'investissement montre un déficit de -2 210 138 €, signifiant un besoin de financement supplémentaire pour couvrir l'intégralité des dépenses. Cependant, après la prise en compte des ajustements d'ordre, de la reprise de résultat reporté et du virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement s'établissent à 5 803 657 €, permettant ainsi de financer l'intégralité des dépenses prévues.

Virement de la Section de Fonctionnement à l'Investissement :

Un virement de 1 158 601 € a été effectué depuis la section de fonctionnement, permettant de compléter le financement des projets d'investissement. Ce virement, en plus des autres recettes et du résultat reporté, garantit l'équilibre global de la section d'investissement pour l'année 2025.

L'ensemble des recettes d'investissement, y compris les ajustements apportés par les opérations d'ordre, permet de financer un budget d'investissement équilibré à 5 803 657 €, Ce financement est réparti entre des projets structurants, des subventions d'investissement, des emprunts et un autofinancement issu de la section de fonctionnement. La planification rigoureuse de ces ressources assure la réalisation des projets prévus pour 2025 tout en maintenant une gestion prudente des finances publiques.

5.4 Etat de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette (€) au 1er/01/N	4 699 422,00 €	5 057 393,00 €	4 785 232,00 €	5 898 346,00 €	5 981 286,00 €	5 478 423,00 €	5 715 138,16 €
Encours (€) par hab (5600 hab - 5707 à partir de 24)	839,18 €	903,11 €	854,51 €	1 053,28 €	1 068,09 €	959,95 €	1 001,43 €
Annuité de la dette: capital + intérêts (€)	641 020,00 €	514 317,00 €	515 442,00 €	539 496,00 €	632 037,12 €	628 072,85 €	680 654,73 €
Annuité (€) par habitants (5600 hab.)	114,47 €	91,84 €	92,04 €	96,34 €	112,86 €	110,05 €	119,27 €
Emprunt	850 000,00 €	100 000,00 €	1 500 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €	581 000,00 €
Endettement	357 971,00 €	-272 161,00 €	1 113 114,00 €	82 940,00 €	-502 863,00 €	236 715,16 €	-547,32 €
Epargne brute	1 043 992,03 €	1 458 288,21 €	117 251,20 €	1 772 375,39 €	1 987 997,17 €	2 496 433,45 €	765 759,43 €
Capacité de désendettement (en années)	4,84	3,28	50,31	3,37	2,76	2,29	7,46

Désendettement

L'analyse de la dette de la collectivité entre 2019 et 2025 montre une évolution significative en termes d'encours, d'annuité de la dette, ainsi que de la capacité de désendettement. Ces éléments sont essentiels pour évaluer la situation financière de la collectivité et la soutenabilité de la dette à long terme.

Évolution de l'Encours de la Dette :

L'encours de la dette au 1er janvier de chaque année présente les montants empruntés par la collectivité et leur évolution au fil des ans.

Annuité de la Dette (Capital + Intérêts) :

L'annuité de la dette représente les sommes à rembourser chaque année, incluant à la fois le capital et les intérêts. En 2025, l'annuité de la dette est prévue à 680 654,73 €, contre 628 072,85 € en 2024.

Emprunts Contractés :

Les emprunts sont un moyen de financement important pour la collectivité.

L'augmentation des emprunts en 2021 et 2024 est liée aux projets d'investissement et à la planification des besoins de financement à moyen terme.

Endettement et Épargne Brute :

L'endettement net, calculé comme la différence entre l'épargne brute et la dette, varie d'année en année. En 2025, l'endettement est estimé à -547,32 €, ce qui indique que la collectivité est en mesure de financer une partie de ses projets sans recourir excessivement à l'endettement. L'épargne brute, représentant les ressources dégagées pour financer l'investissement et réduire l'endettement, est estimée à 765 759,43€ pour 2025.

L'épargne brute a connu une augmentation notable en 2023 et 2024, mais en 2025, un léger recul est prévu.

Capacité de Désendettement :

La capacité de désendettement indique en combien d'années la collectivité pourrait rembourser sa dette totale avec son épargne brute actuelle.

6. Budget Annexe: Production d'Énergie

Ce budget a été créé en 2020 pour permettre la prise en charge budgétaire et comptable de la microcentrale du Replat. Cette microcentrale a intégré les actifs de la commune suite à la dissolution du SIEC et aux différentes étapes de régularisation juridique entre la Préfecture et Grenoble Alpes Métropole.

6.1 Production d'Énergie – PRE CA 2024 de la section de fonctionnement

Libellé		CA 2022	CA 2023	BP 2024	Pre CA 2024	Taux d'exécution	d'évolution CA 24 /BP 24
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	303,22	54 445,38	25 406,00	21 471,64	+84,51%	- 15,49%
	65 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			10,00		+0,00%	- 100,00%
	67 AUTRES DEPENSES		24 239,78			/	/
	Total Dépenses réelles de fonctionnement	303,22	78 685,16	25 416,00	21 471,64	+84,48%	-15,52%
	042 DEPENSES D'ORDRE	18 034,00	18 034,00	18 034,00	18 034,00	+100,00%	+0,00%
	Total Dépenses d'ordre de fonctionnement	18 034,00	18 034,00	18 034,00	18 034,00	+100,00%	+0,00%
	023 AUTOFINANCEMENT			5 000,00	/	/	/
	002 REPORTE	11 116,41	5 213,48				
	Total Dépenses de fonctionnement	29 453,63	101 932,64	48 450,00	39 505,64	+81,54%	-18,46%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	24 239,78	120 356,99	30 015,31	40 480,72	+134,87%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,37	0,34	10,00		+0,00%	- 100,00%
Total Recettes réelles de fonctionnement		24 240,15	120 357,33	30 025,31	40 480,72	+134,82%	+34,82%
042 RECETTES D'ORDRE		/	/	/	/	/	/
Total Recettes d'ordre de fonctionnement		/	/	/	/	/	/
Total Recettes hors reprise de résultat n-1		24 240,15	120 357,33	30 025,31	40 480,72	+134,82%	+34,82%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT				18 424,69		+0,00%	- 100,00%
002 REPORTE							
Total Recettes de fonctionnement	24 240,15	120 357,33	48 450,00	40 480,72	+83,55%	- 16,45%	

L'année 2022 a été marquée par les premiers enregistrements d'opérations sur ce budget avec notamment l'encaissement des recettes liées à la vente de l'électricité produite par la micro-centrale.

L'année 2023 a permis de régulariser les encaissements des recettes des années précédentes (2020 à 2022) et de régulariser les dettes que nous avons à l'égard de Grenoble Alpes Métropole.

Pour 2024, les recettes de ce budget provenant de la vente d'électricité à EDF sont évaluées à environ 40 480€ Du côté des dépenses, 21 471.64 € sont prévus pour faire face aux dépenses courantes nécessaires à l'exploitation de la micro-centrale.

6.2 Production d'Énergie – Résultat provisoire de fonctionnement 2024

Résultat comptable 2024	
Dépenses 2024	39 505,64
Recettes 2024	40 480,72
Excédent de fonctionnement 2024	975,08
Résultat comptable cumulé au 31/12/2024	
Résultat de fonctionnement reporté 2023	18 424,69
Résultat de fonctionnement 2024	975,08
Excédent de gestion 2024	19 399,77

- **Dépenses 2024** : Les dépenses totales pour l'année 2024 sont estimées à 39 505,64 €, représentant un contrôle efficace des coûts de fonctionnement par rapport aux prévisions.
- **Recettes 2024** : Les recettes attendues pour 2024 s'élèvent à 40 480,72 €, affichant une hausse par rapport aux prévisions et aux années précédentes, ce qui témoigne d'une gestion positive des revenus.
- **Excédent de Fonctionnement 2024** : L'excédent de fonctionnement pour 2024 est de 975,08 €, indiquant un léger excédent sur les recettes par rapport aux dépenses. Cela reflète une gestion saine et équilibrée de l'activité.

Résultat Comptable Cumulé au 31/12/2024

- **Résultat de Fonctionnement Reporté 2023** : Le résultat de fonctionnement reporté de 2023 est de 18 424,69 €, contribuant à un excédent global.
- **Résultat de Fonctionnement 2024** : Le résultat de fonctionnement 2024, soit 975,08 €, vient s'ajouter au résultat reporté de l'année précédente.
- **Excédent de Gestion 2024** : L'excédent cumulé au 31 décembre 2024 est de 19 399,77 €, combinant le résultat reporté et l'excédent généré en 2024. Cela reflète une gestion positive et un solde excédentaire permettant une réserve pour les futures opérations ou investissements.

Le résultat comptable pour 2024 montre une gestion financière maîtrisée, avec un excédent de fonctionnement léger mais positif, et un excédent de gestion cumulé solide, favorisant la poursuite des investissements ou l'amélioration des services dans les années à venir.

6.3 Production d'Énergie – PRE CA 2024 de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
	Libellé	CA 2024		Libellé	CA 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
Total Dépenses réelles d'investissement		0,00 €	Total Recettes réelles d'investissement		0,00 €
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	18 034,00 €
Total Dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	Total Recettes d'ordre d'investissement		18 034,00 €
RAR dépenses		13 007,44 €	RAR recettes		0,00 €
Total Dépenses d'investissement		13 007,44 €	Total Recettes d'investissement		18 034,00 €

Les dépenses d'investissements se résument au remboursement de l'emprunt souscrit lors de la construction de la micro-centrale pour une somme de 13 007,44 €. Les recettes sont composées de l'autofinancement et des écritures d'ordres. Une somme complémentaire pourrait être inscrite en dépenses en fonction des résultats 2024 et pour faire face à des réparations éventuelles sur la micro-centrale. L'emprunt souscrit à l'origine pour la construction de la micro-centrale est aujourd'hui géré par Grenoble Alpes Métropole mais la commune en assure le financement. Il s'éteindra en 2030. La commune verse à la Métro une somme de 13 000 € tous les ans à cet effet.

6.4 Production d’Energie – Résultat provisoire d’investissement 2024

Résultat comptable 2024	
Dépenses 2024	13 007,44 €
Recettes 2024	18 034,00 €
Excédent d'investissement 2024	5 026,56 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2024	
Résultat d'investissement reporté 2023	7 098,80 €
Excédent d'investissement 2024	5 026,56 €
Résultat d'investissement cumulé 2024	12 125,36 €
Solde des RAR au 31/12/2024	0,00 €
Besoin de financement à couvrir	0,00 €

Dépenses d'investissement 2024 : Les dépenses totales d'investissement pour 2024 sont de 13 007,44 €, représentant l'ensemble des coûts associés aux projets d'investissement de l'année.

Recettes d'investissement 2024 : Les recettes d'investissement pour 2024 s'élèvent à 18 034,00 €, permettant de financer une partie importante des investissements prévus.

Excédent d'investissement 2024 : Un excédent d'investissement de 5 026,56 € a été généré en 2024, reflétant une gestion efficiente des ressources allouées à l'investissement, avec des recettes supérieures aux dépenses.

Résultat Comptable Cumulé au 31/12/2024

Résultat d'investissement reporté 2023 : Le résultat d'investissement reporté de 2023 s'élevait à 7 098,80 €, venant s'ajouter à l'excédent de 2024 pour former un excédent global.

Excédent d'investissement cumulé 2024 : L'excédent d'investissement total au 31 décembre 2024 atteint 12 125,36 €, en combinant le report de 2023 et l'excédent de 2024. Ce solde positif pourra être utilisé pour financer les projets d'investissement futurs ou être affecté à d'autres besoins de financement.

Section de fonctionnement	Excédent de gestion fonctionnement 2024	19 399,77 €
	Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024	0,00 €
	Solde positif des RAR 2024	0,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté (RF002)	19 399,77 €
Section d'investissement	Résultat d'investissement reporté (RI001)	12 125,36 €
	Couverture du déficit corrigé des restes à réalisé (RI1068)	0,00 €

6.5 Production d’Energie – Affectation provisoire du résultat 2024

Résultat de fonctionnement reporté (RF002) : Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 19 399,77 €, ce qui indique que l'excédent de l'année sera reporté pour financer les besoins futurs ou pour renforcer la solidité financière du secteur de fonctionnement.

Résultat d'investissement reporté (RI001) : Le résultat d'investissement reporté au 31 décembre 2024 est de 12 125,36 €, constitué de l'excédent d'investissement des années précédentes et de l'excédent de 2024. Ce montant permet de financer les projets d'investissement futurs et assure la disponibilité de ressources suffisantes pour les investissements à venir.

En 2024, la gestion financière de la section de fonctionnement et de la section d'investissement est marquée par des excédents et une absence de déficits ou de créances non réglées. Le résultat de fonctionnement reporté et le

résultat d'investissement reporté montrent une situation financière saine et équilibrée, avec des fonds suffisants pour couvrir les investissements futurs tout en garantissant une gestion rigoureuse des opérations courantes.

6.6 Production d'Énergie – Budget Primitif 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 300	Total Chapitre	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	39 000
022	DEPENSES IMPREVUES	0	Total Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 066	Total Chapitre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0				
Total dépenses réelles de fonctionnement		40 366	Total recettes réelles de fonctionnement		39 000	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 034				
Total dépenses d'ordre d'investissement		18 034	Total recettes d'ordre d'investissement		0	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	Total Chapitre	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	19 400
Total Dépenses		58 400	Total Recettes		58 400	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
020	DEPENSES IMPREVUES	0				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 020				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 139				
Total dépenses réelles d'investissement		30 159	Total recettes réelles d'investissement		0	
Total dépenses d'ordre d'investissement		0	Total recettes d'ordre d'investissement		18 034	
			040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	18 034	
			001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 125	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	
Total Dépenses		30 159	Total Recettes		30 159	

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se montent à un total de 40 366 €. Elles se répartissent en plusieurs chapitres : Charges à caractère général (25 300 €) :

Ce poste regroupe les charges liées au fonctionnement courant de la structure, dépenses nécessaires à son bon fonctionnement.

Autres charges de gestion courante (15 066 €) :

Cette ligne correspond à la réserve de fonctionnement et qui sert à l'équilibre du budget.

Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 39 000 €, composées comme suit :

Produits de services, du domaine et ventes diverses (39 000 €) :

Il s'agit des revenus générés par les activités de production d'énergie. Ce montant indique que les revenus générés par l'activité sont essentiels pour financer les dépenses courantes. La recette principale de la section provient de cette source, sans autres produits additionnels significatifs.

Le total des recettes de fonctionnement, soit 39 000 €, est supérieur aux dépenses de fonctionnement (25 300 €) hors réserve d'équilibre, qui signifie que l'activité est saine. Les recettes couvrent largement les dépenses.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 30 159 € et comprennent principalement :

Emprunts et dettes assimilées (26 020€) :

Ce montant correspond aux emprunts souscrits pour financer des projets d'investissement à long terme compris les restes à réaliser de 2024. Ce financement par emprunt permet à l'organisation de réaliser des projets sans impacter de la section de fonctionnement.

Immobilisations corporelles (17 149 €) :

Ce poste correspond à la réserve qui permet d'équilibrer le budget d'investissement.

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement se montent également à 30 159 €, composées de :

Différences sur réalisation d'immobilisations (18 034 €) :

Cette ligne représente les recettes générées par les immobilisations. Elle permet notamment de couvrir les dépenses d'investissement.

Résultat d'investissement reporté (12 125 €) :

Ce montant représente les excédents ou les fonds non utilisés des années précédentes, qui sont reportés pour financer de nouvelles dépenses d'investissement.

Le total des recettes d'investissement est équilibré avec les dépenses, permettant ainsi de couvrir entièrement les coûts des projets d'investissement.

Le budget présente une gestion équilibrée entre les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

Le budget d'investissement est principalement financé par des emprunts et des fonds reportés, ce qui permet de garantir la réalisation des projets à venir sans avoir à solliciter de financements externes immédiats. La maîtrise des charges et la gestion des recettes assurent la stabilité financière de la structure sur l'année.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire pour 2025

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20250219-AG_DEL2025_005-DE